

ANNEXE : NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat mixte du Musée Lalique ; elle est disponible sur le site internet du musée.

BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M57)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée; et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 16 décembre 2024 par le Comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande à l'administration du musée Lalique aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 18 novembre 2024 Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès des Collectivités membres du Syndicat mixte et autres potentiels financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du musée ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du musée Lalique

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des contributions statutaires, Billetterie, remboursement sur rémunérations du personnel, remboursement des frais

de fonctionnement de la Boutique, loyers et charges de la cafétéria, FCTVA sur l'entretien des bâtiments, et produits exceptionnels. Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 716 800,00 € (hors écritures d'ordre entre sections).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières et de fournitures, les prestations de services. Les salaires représentent 45,68 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 696 800,00 € (hors écritures d'ordre entre sections).

Il existe cinq principaux types de recettes pour le musée :

- remboursement sur rémunération du personnel ;
- redevances services à caractère culturel ;
- remboursement frais par budget annexe ;
- contributions statutaires ;
- autres produits (loyers et charges).

Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Récettes	Montant
Dépenses courantes	808 600,00	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 800,00
Dépenses de personnel	855 000,00	Recettes des services	320 000,00
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement			175 000,00
Autres dépenses de gestion courante	33 200,00	Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	1 172 000,00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	34 000,00
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 696 800,00	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	175 000,00	Total recettes réelles	1 716 800,00
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	155 000,00
Total général	1 871 800,00	Total général	1 871 800,00

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du musée à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des dépenses relatives aux bâtiments, acquisitions de mobilier, mise en œuvre d'expositions et de matériel d'informatique et acquisition d'œuvre.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement de l'année précédente, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts		FCTVA	31 987,80
Travaux de bâtiments	65 000,00	Mise en réserves	
Autres installations	5 000,00	Cessions d'immobilisations	
Oeuvres	50 000,00	Taxe aménagement	
Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00	Subventions	193 012,20
Mobilier	95 000,00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	155 000,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	175 000,00
Total général	400 000,00	Total général	400 000,00

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- renouvellement de l'éclairage dans les vitrines de la salle d'exposition permanente ainsi que des panneaux rétroéclairés par des dispositifs moins énergivores,
- rénovation du soubassement de la terrasse en bois de la cafétéria,
- remplacement du photocopieur et de certains matériels informatiques arrivant à bout de souffle,
- acquisition d'œuvres d'art,
- scénographie exposition temporaire.

Les subventions d'investissement prévues (équipement + exposition) :

- Région Grand Est : 64 355,49
- Collectivité européenne d'Alsace : 64 355,49
- Commune : 4 290,37

- Groupement de collectivités : 10 010,85
- FRAM : 25 000,00
- Autres : 25 000,00

Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Les données synthétiques (graphiques, tableaux ou autres...) ne peuvent être communiquées à ce jour, la matrice cadastrale n'existant pas encore.

Recettes et dépenses

- Fonctionnement (en équilibre) : Dépenses : 1 871 800,00 € - Recettes : 1 871 800,00 €,
- Investissement (en équilibre) : Dépenses : 400 000,00 € - Recettes : 400 000,00 €,
- Crédits reportés 2024 (dépenses et recettes) : Néant.

Principaux ratios

Les ratios du budget : ne peuvent être communiquées à ce jour, la matrice cadastrale n'existant pas encore.

État de la dette

Sans objet

BUDGET ANNEXE BOUTIQUE

Le budget annexe est un budget à caractère commercial (nomenclature M4).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des ventes à la Boutique. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à 469 400,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont constituées par l'achat des marchandises et le remboursement des frais de fonctionnement de la Boutique au budget principal. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à 469 400,00 euros.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	294 400,00	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel		Recettes des services	469 400,00
Autres dépenses de gestion courante		Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	175 000,00	Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	469 400,00	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	469 400,00
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	469 400,00	Total général	469 400,00

Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Les données synthétiques (graphiques, tableaux ou autres...) ne peuvent être communiquées à ce jour, la matrice cadastrale n'existant pas encore.

Recettes et dépenses

- Fonctionnement (en équilibre) : Dépenses : 469 400,00 € - Recettes : 469 000,00 €,
- Investissement : Sans objet.

Principaux ratios

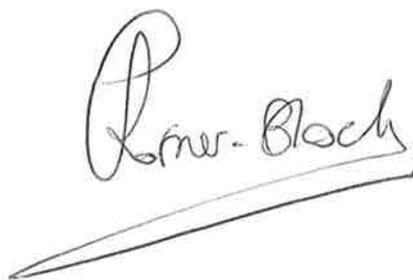
Les ratios du budget : ne peuvent être communiqués à ce jour, la matrice cadastrale n'existant pas encore.

État de la dette

Sans objet

Fait à Wingen-sur-Moder le 17 décembre 2024

La Présidente
Gabrielle ROSNER-BLOCH

A handwritten signature in black ink, reading "Rosner-Bloch". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.